



HAL
open science

Europe (Esprit 2018)

Céline Spector

► **To cite this version:**

Céline Spector. Europe (Esprit 2018). Revue Esprit, 2018, Le clos et l'ouvert. Abécédaire critique coordonné par Camille Riquier et Frédéric Worms, 07 (n°445), p. 80-83. hal-02479784

HAL Id: hal-02479784

<https://hal.sorbonne-universite.fr/hal-02479784>

Submitted on 14 Feb 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« Europe » (Esprit 2018)¹
Céline Spector, Sorbonne Université, SND

L'Union européenne est l'incarnation d'une société ouverte : non autoritaire, fondée sur les droits de l'homme, valorisant les procédures de l'Etat de droit, elle est à la fois pluraliste et multiculturelle. Régie par des règles de droit abstraites plutôt que par des valeurs substantielles, elle laisse à la liberté individuelle le champ d'ouverture le plus vaste possible. Résultat d'une association entre Etats démocratiques consentants à sacrifier une part de leur souveraineté pour assurer la paix et la prospérité commune, elle semble avoir enfin atteint l'objectif le plus désirable qu'avait proposé la philosophie des Lumières : une société de société fondée sur la liberté et l'égalité de droit.

Néanmoins, l'Union est également une société ouverte en un autre sens, plus néolibéral : dépourvue de frontières intérieures (du moins au sein de l'espace Shengen), elle est consubstantiellement liée à la construction du marché intérieur et d'une économie sociale de marché, à la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes ; ouverte sur le monde, elle forme depuis la CECA (1951), le Traité de Rome (1957) puis l'Acte unique (1986) une zone de libre échange qui établit des traités de libre-échange avec d'autres nations ou régions.

Or ce double paradigme est remis en cause par la montée en puissance du protectionnisme qui valorise la préférence nationale, la remise au goût du jour du nationalisme qui entend protéger l'identité culturelle, la forte résistance du souverainisme qui prétend préserver la souveraineté réelle des peuples et le poids des Parlements nationaux. La « crise migratoire » ravive chez certains le désir de murs et de remparts. Partout, la clôture semble de nouveau désirable et l'« angoisse identitaire » est donnée comme la cause majeure de la montée, en Europe, des partis europhobes : les « croisés de la société fermée » (P. Perrineau) semblent partout revigorés.

L'ouverture serait-elle, contre toute attente, devenue insupportable ? La volonté de se sentir protégé contre la mondialisation et l'uniformisation resurgirait-elle comme le désir d'une solidarité élective « chaude », contre une impartialité « froide » associée aux sphères prééminentes de l'économie et du droit plutôt que de la politique et de la culture ? A l'évidence, ni les interactions économiques ni les procédures juridiques censées assurer la liberté des modernes ne suscitent universellement l'engouement attendu. Les valeurs abstraites qui fondent l'Union (respect de la dignité humaine, respect des droits des minorités, non-discrimination, tolérance, solidarité et égalité hommes/femmes), même lorsqu'elles sont respectées, ne parviennent plus à fédérer en dehors des élites. Vaste société civile, l'Union européenne semble incapable de former un véritable corps politique.

¹ « Europe », in « Le clos et l'ouvert. Abécédaire critique coordonné par Camille Riquier et Frédéric Worms », *Esprit*, 2018/07, n°445, p. 80-83.

Il est vrai que les obstacles à la formation d'un tel corps sont loin d'être anodins : l'Europe n'a pas de langue commune, et seul l'anglais peut jouer le rôle de *lingua franca* ; l'Europe n'a pas de mœurs communes et connaît une grande diversité culturelle ; l'Union n'a pas de frontières fixes et stables. Non seulement le continent « eurasiatique » rend incertaine la frontière orientale (avec la Turquie et la Russie), mais l'Union européenne se présente comme un *projet* susceptible de s'étendre dans une large mesure, comme en témoigne l'élargissement à l'Est de 2004 et les suivants. Or cette illimitation conduit selon certains à une maladie de langueur, réduit l'Europe à un « espace de civilisation » et fait de la nation le seul lieu possible de la vie démocratique (Pierre Manent). Impossible de le nier : le concept de « territoire » est absent des textes fondateurs de l'Union, qui mentionnent plutôt l'établissement d'« un espace de liberté, de sécurité et de justice sans frontières intérieures » ainsi que l'édification d'un marché intérieur « comportant un espace sans frontières intérieures ». Plus encore, l'Europe comprend des espaces à géométrie variable : outre le marché unique, l'Union économique et monétaire (ou la « zone euro ») et l'espace Schengen. Si prévaut un espace de droits et de valeurs, on comprend mieux que l'article 49 du TUE stipule que « Tout Etat européen qui respecte les valeurs visées à l'article 2 et s'engage à les promouvoir peut demander à devenir membre de l'Union ».

A cette indétermination des frontières se conjugue enfin une ouverture pathologique sur le plan politique : loin de l'espace clos de la souveraineté où le peuple peut élire ses représentants et participer à la vie démocratique, l'Europe de Bruxelles semble privée d'institutions qui lui permettraient authentiquement de *faire corps*. Son système complexe, à la fois intergouvernemental et communautaire, comprend peu d'institutions traditionnellement reconnues comme démocratiques sinon le Parlement, moins puissant que la Commission et le Conseil. Depuis la crise de 2008, l'importance prise par la gouvernance conjointe de la BCE et de la Commission, associée à la jurisprudence de la CJUE, a de surcroît entraîné une forme de « dé-démocratisation » ; elle a accentué le privilège accordé à des institutions « indépendantes » et à une prise de décision judiciaire ou technocratique, déprise de la délibération publique. Alors que l'Etat national reste soumis aux luttes sociales et aux affrontements politiques, le gouvernement des techniciens, des experts et des juges siégeant à Bruxelles ou à Luxembourg se trouve de fait éloigné des arènes démocratiques (A. Vauchez, E. Balibar).

Faut-il donc renoncer à l'Europe parce qu'elle n'est pas un corps politique et ne pourra jamais l'être ? Si le corps politique est un corps artificiel et non naturel, il n'y a pas d'obstacle a priori à ce que l'Union puisse « faire corps » sur un mode confédéral, en assumant à la fois l'ouverture et la clôture. Mais plusieurs conditions doivent être remplies, dont la rupture avec l'interprétation néolibérale de l'ouverture, dominante depuis les années 1980. Le Brexit peut y contribuer, tout comme la nouvelle « Guerre froide » avec la Russie et les Etats-Unis, susceptible de fédérer dans l'adversité. Contre la vision binaire et manichéenne des Europhobes qui opposent à l'atomisme néolibéral l'incorporation sous la forme de la nation ethnique, il faut donc concevoir ce qui peut « faire corps » entre les citoyens européens – la *solidarité*, nouveau *telos* de l'UE et nouvelle frontière pour les années à venir.